

05 JUL. 2021

Avenant à la convention entre l'EHPAD Laurence de La Pierre et la commune de Condé en Normandie pour le fonctionnement de la cuisine centrale

Entre la commune de Condé en Normandie, représentée par Valérie DESQUESNE, agissant en qualité de Maire, dûment habilitée par délibération du 21 Juin 2021 d'une part,

ET

L'EHPAD Laurence de La Pierre, représenté par Aurélie DILASSER, agissant en qualité de Directrice de l'établissement situé 87 rue Saint Martin 14 110 Condé en Normandie et agissant en vertu de l'arrêté de nomination du Centre National de Gestion en date du 19 décembre 2018,

Il est arrêté ce qui suit :

Préambule

La commune de Condé en Normandie est propriétaire d'une cuisine centrale (bâtiment et matériel) située Rue Albert Camus, 14 110 Condé en Normandie.

La cuisine centrale assure la production des repas :

- pour les résidents de l'EHPAD,
- pour le compte de la commune (cantines scolaires, crèche municipale et pour le portage de repas, service géré par le CCAS)

Vu la délibération n°33 /3-5-2 en date du 15 juin 2020

Considérant que par convention prenant fin au 30 juin 2021, la cuisine centrale a été donnée en gestion à l'EHPAD,

Article 1 :

L'article 8 de la convention est ainsi modifié : La présente convention est prorogée jusqu'au 31 décembre 2021. Elle est tacitement renouvelable pour une période de 6 mois.

Article 2 :

Les autres termes de l'article 8 et de la convention restent inchangés.

Fait à Condé en Normandie, le ...30 juin 2021... En deux exemplaires originaux.

Pour la commune
LE MAIRE

Pour l'EHPAD
LA DIRECTRICE

Valérie DESQUESNE

Aurélie DILASSER

